



Ne doit pas être publié, distribué ou diffusé, directement ou indirectement, en totalité ou en partie, aux États-Unis, au Japon, au Canada, en Australie, en Afrique du Sud, ou dans toute autre juridiction où la publication, la distribution ou la diffusion est illégale.

Ce communiqué de presse est uniquement destiné à des fins d'information et ne constitue pas une offre ou une invitation à vendre ou à émettre, ni une sollicitation d'une offre d'achat de titres dans une quelconque juridiction.

COMMUNIQUE DE PRESSE
INFORMATION REGLEMENTEE – INFORMATION PRIVILEGIEE
25 novembre 2022, Anvers, Belgique – 10h30 a.m.

VGP offre publique de souscription (avec droit de préférence extralégal pour les actionnaires existants) d'un maximum de 5.458.262 nouvelles actions, représentant un maximum de EUR 302.933.541

94,43% des nouvelles actions souscrites à la clôture de la Période de Souscription pour les détenteurs de Droits de Préférence.

Début du Placement Privé de Scrips le 25 novembre 2022 - Suspension de la négociation jusqu'à la publication des résultats de l'offre¹

Un investissement dans les Nouvelles Actions comporte des risques et des incertitudes significatifs. Les investisseurs potentiels doivent être capables d'assumer le risque économique d'un investissement dans les Nouvelles Actions, les Droits de Préférence ou les Scrips, ainsi que d'assumer une perte partielle ou la perte totale de leur investissement. Avant de prendre toute décision d'investissement, les investisseurs sont invités à lire l'intégralité (et notamment la section relative aux Facteurs de risque à partir de la page 9) du Prospectus approuvé par la FSMA, le 15 Novembre 2022 et qui est disponible sur le site internet (www.vgpparks.eu). Les investisseurs doivent avoir notamment conscience que la solvabilité et la liquidité de la Société dépendent de la viabilité de ses activités de promotion immobilière, de sa capacité à conclure de nouveaux contrats de location et de ses cycles de vente de projets achevés à la Deuxième Joint Venture et à la Quatrième Joint Venture, en tenant compte du report de la première clôture avec la Quatrième Joint Venture.

Au cours de la Période de Souscription avec Droits de Préférence, qui s'est clôturée le 24 novembre 2022 (16h00 CET), 5.153.976 Nouvelles Actions, soit 94,43% du nombre maximum de Nouvelles Actions offertes à la souscription, ont été souscrites à un prix de souscription de 55,50 euros par Nouvelle Action, sur la base de 1 Nouvelle Action pour 4 Droits de Préférence.

Les 1.217.146 Droits de Préférence non exercés ont été automatiquement convertis en un nombre égal de Scrips. Ces Scrips seront mis en vente dans le cadre d'un placement privé auprès d'investisseurs qualifiés en Belgique et sous forme d'un placement privé non soumis à l'obligation d'établir un prospectus ou à d'autres formalités similaires dans les territoires déterminés par l'Émetteur en concertation avec les Global Coordinators. Le Placement Privé de Scrips sera effectué conformément à la réglementation S de la Loi américaine de 1933 relative aux valeurs mobilières, telle que modifiée. Le Placement Privé de Scrips sera organisé sous forme de procédure accélérée de construction du livre d'ordre afin de déterminer un prix de marché unique par Scrip. Le Placement Privé de Scrips aura lieu à partir de la publication de ce communiqué de presse et devrait se clôturer le même jour. Les investisseurs qui acquièrent des Scrips s'engagent irrévocablement à exercer leurs Scrips et donc à souscrire au nombre correspondant de Nouvelles Actions au Prix d'Émission et d'après le Ratio, soit 1 Nouvelle Action (à 55,50 EUR par Nouvelle Action) pour 4 Droits de Préférence sous forme de Scrips.

¹ Sauf indication contraire dans ce communiqué de presse, les termes en majuscules dans ce communiqué de presse ont la signification définie dans le Prospectus préparé dans le cadre de l'Offre.



Ne doit pas être publié, distribué ou diffusé, directement ou indirectement, en totalité ou en partie, aux États-Unis, au Japon, au Canada, en Australie, en Afrique du Sud, ou dans toute autre juridiction où la publication, la distribution ou la diffusion est illégale.

Ce communiqué de presse est uniquement destiné à des fins d'information et ne constitue pas une offre ou une invitation à vendre ou à émettre, ni une sollicitation d'une offre d'achat de titres dans une quelconque juridiction.

Le produit net (éventuel) de la vente des Scrips (arrondi à l'eurocent entier inférieur par Droit de Préférence non exercé) après déduction des frais, charges et toutes formes de dépenses que l'Émetteur doit engager pour la vente des Scrips (le "Produit Net des Scrips"), sera réparti proportionnellement entre tous les détenteurs de Droits de Préférence non exercés et sera payé aux détenteurs de ces Droits de Préférence non exercés sur présentation du coupon n° 11, à partir du 30 novembre 2022. Si le Produit Net des Scrips est inférieur à 0,01 EUR par Droit de Préférence non exercé, les détenteurs de ces Droits de Préférence non exercés n'ont pas le droit de recevoir de paiement et, au lieu de cela, le Produit net des Scrips sera transféré à l'Émetteur.

Les résultats des souscriptions de Nouvelles Actions résultant de l'exercice des Scrips et le Produit Net des Scrips dû aux détenteurs de Droits de Préférence non exercés, seront publiés dans un communiqué de presse sur le site internet de la Société, en principe plus tard aujourd'hui, le 25 novembre 2022.

Le paiement et la livraison des Nouvelles Actions devraient être effectués avec une date de valeur au 29 novembre 2022 et le compte des souscripteurs sera débité à la même date (sous réserve des procédures de l'intermédiaire financier concerné) (sauf pour les souscriptions avec Droit de Préférence attachés aux Actions Existantes nominatives, pour lesquelles le paiement devait parvenir à la Société avant le 24 novembre 2022 à 16h00 CET).

Les Nouvelles Actions seront en principe négociables sur le marché réglementé d'Euronext Brussels à partir du 29 novembre 2022.

La négociation des actions de la Société sur le marché réglementé d'Euronext Brussels a été, à la demande de la Société, suspendue à partir de l'ouverture des marchés plus tôt aujourd'hui, 25 novembre 2022, jusqu'à la publication du communiqué de presse relatif aux résultats de l'Offre (après la réalisation du Placement Privé de Scrips).

Toute décision d'investir dans des titres dans le cadre de l'Offre doit être basée sur l'ensemble des informations fournies dans le Prospectus, et tout supplément à celui-ci, le cas échéant. L'approbation du Prospectus par la FSMA ne doit pas être comprise comme une approbation des nouvelles actions offertes

Belfius Bank NV en coopération avec Kepler Cheuvreux S.A., BNP Paribas Fortis SA/NV, J.P Morgan SE et KBC Securities NV agissent en tant que Global Coordinators dans cette transaction.

A propos de VGP

VGP est un propriétaire, gestionnaire et promoteur paneuropéen de biens immobiliers logistiques et semi-industriels de haute qualité. VGP exploite un modèle d'entreprise entièrement intégré, avec des capacités et une expertise de longue date dans toute la chaîne de valeur. Fondée en 1998 en tant que promoteur immobilier familial belge en République tchèque, VGP compte aujourd'hui environ 380 ETP et opère dans 19 pays européens, directement et par le biais de plusieurs Joint Ventures 50/50. En juin 2022, la valeur brute des actifs de VGP, y compris les Joint Ventures à 100%, s'élevait à 6,53 milliards d'euros. VGP est cotée sur Euronext Brussels. (ISIN : BE0003878957)

Pour plus d'informations, merci de visiter: <http://www.vgpparks.eu>

Coordonnées pour les investisseurs et les médias

Martijn Vlutters
(VP – Business Development & Investor Relations)

Tel: +32 (0)3 289 1433



Ne doit pas être publié, distribué ou diffusé, directement ou indirectement, en totalité ou en partie, aux États-Unis, au Japon, au Canada, en Australie, en Afrique du Sud, ou dans toute autre juridiction où la publication, la distribution ou la diffusion est illégale.

Ce communiqué de presse est uniquement destiné à des fins d'information et ne constitue pas une offre ou une invitation à vendre ou à émettre, ni une sollicitation d'une offre d'achat de titres dans une quelconque juridiction.

INFORMATION IMPORTANTE

CE DOCUMENT VOUS EST FOURNI UNIQUEMENT POUR VOTRE INFORMATION ET NE PEUT ÊTRE REPRODUIT OU REDISTRIBUÉ, EN TOTALITÉ OU EN PARTIE, À TOUTE AUTRE PERSONNE.

CE DOCUMENT NE CONSTITUE PAS UNE OFFRE DE VENTE OU UNE SOLLICITATION D'UNE OFFRE D'ACHAT DES ACTIONS ORDINAIRES, OU DES DROITS Y AFFÉRENTS, DE VGP NV (LA "SOCIÉTÉ", ET CES ACTIONS ORDINAIRES ET DROITS ENSEMBLE, LES "TITRES"). TOUTE OFFRE D'ACQUISITION DE TITRES SERA FAITE, ET TOUT INVESTISSEUR DEVRA PRENDRE SA DÉCISION D'INVESTISSEMENT, UNIQUEMENT SUR LA BASE DES INFORMATIONS CONTENUES DANS LE PROSPECTUS QUI SERA MIS À LA DISPOSITION DU PUBLIC DANS LE CADRE DE L'OFFRE PROPOSÉE. LORSQU'IL SERA MIS À LA DISPOSITION DU PUBLIC, DES EXEMPLAIRES DU PROSPECTUS POURRONT ÊTRE OBTENUS GRATUITEMENT SUR LE SITE WEB DE LA SOCIÉTÉ. CE DOCUMENT N'EST PAS UN PROSPECTUS AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LES PROSPECTUS EN RELATION AVEC L'OFFRE.

CE DOCUMENT NE CONSTITUE PAS OU NE FAIT PAS PARTIE D'UNE QUELCONQUE OFFRE OU SOLLICITATION D'ACHAT OU DE SOUSCRIPTION DE TITRES AUX ETATS-UNIS. LES TITRES AUXQUELS IL EST FAIT RÉFÉRENCE DANS LE PRÉSENT DOCUMENT N'ONT PAS ÉTÉ ET NE SERONT PAS ENREGISTRÉS EN VERTU DE LA LOI AMÉRICAINE SUR LES VALEURS MOBILIÈRES DE 1933, TELLE QUE MODIFIÉE DE TEMPS À AUTRE (LA " LOI SUR LES VALEURS MOBILIÈRES "), ET LES TITRES NE PEUVENT ÊTRE OFFERTS OU VENDUS AUX ÉTATS-UNIS (TELS QUE DÉFINIS DANS LE RÈGLEMENT S DE LA LOI AMÉRICAINE SUR LES VALEURS MOBILIÈRES) SANS ENREGISTREMENT OU EXEMPTION D'ENREGISTREMENT OU DANS LE CADRE D'UNE TRANSACTION NON SOUMISE AUX EXIGENCES D'ENREGISTREMENT DE LA LOI SUR LES VALEURS MOBILIÈRES. LA SOCIÉTÉ ET SES SOCIÉTÉS AFFILIÉES N'ONT PAS ENREGISTRÉ, ET N'ONT PAS L'INTENTION D'ENREGISTRER, UNE QUELCONQUE PARTIE DE L'OFFRE DES TITRES CONCERNES AUX ETATS-UNIS, ET N'ONT PAS L'INTENTION DE MENER UNE OFFRE PUBLIQUE DE TITRES AUX ETATS-UNIS

TOUTE OFFRE DE TITRES À LAQUELLE CETTE ANNONCE SE RAPPORTE EST UNIQUEMENT ADRESSÉE ET DESTINÉE AUX PERSONNES DES ÉTATS MEMBRES DE L'ESPACE ÉCONOMIQUE EUROPÉEN ("EEE"), AUTRES QUE LA BELGIQUE, QUI SONT DES "INVESTISSEURS QUALIFIÉS" AU SENS DE L'ARTICLE 2(E) DU RÈGLEMENT 2017/1129 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL DU 14 JUIN 2017 RELATIF AU PROSPECTUS À PUBLIER EN CAS D'OFFRE AU PUBLIC DE VALEURS MOBILIÈRES OU EN VUE DE LEUR ADMISSION À LA NÉGOCIATION SUR UN MARCHÉ RÉGLEMENTÉ, ET ABROGEANT LA DIRECTIVE 2003/71/CE (LE "RÈGLEMENT PROSPECTUS") ("INVESTISSEURS QUALIFIÉS"), OU D'AUTRES INVESTISSEURS QUI NE CONSTITUENT PAS UNE OFFRE AU PUBLIC AU SENS DE L'ARTICLE 3. 1 DU RÈGLEMENT PROSPECTUS.

AUCUNE ANNONCE OU INFORMATION CONCERNANT L'OFFRE, LA COTATION OU LES TITRES DE L'ÉMETTEUR MENTIONNÉS CI-DESSUS NE PEUT ÊTRE DIFFUSÉE AU PUBLIC DANS DES JURIDICTIONS AUTRES QUE LA BELGIQUE OÙ UN ENREGISTREMENT OU UNE APPROBATION PRÉALABLE EST REQUIS À CETTE FIN. AUCUNE MESURE N'A ÉTÉ PRISE, NI NE SERA PRISE, EN VUE DE L'OFFRE OU DE LA COTATION DE TITRES DE L'ÉMETTEUR DANS UNE JURIDICTION AUTRE QUE LA BELGIQUE OÙ DE TELLES MESURES SERAIENT REQUISES. L'ÉMISSION, L'EXERCICE OU LA VENTE DE TITRES, AINSI QUE LA SOUSCRIPTION OU L'ACHAT DE TITRES, SONT SOUMIS À DES RESTRICTIONS LÉGALES OU STATUTAIRES SPÉCIALES DANS CERTAINES JURIDICTIONS. L'ÉMETTEUR N'EST PAS RESPONSABLE SI CES RESTRICTIONS NE SONT PAS RESPECTÉES PAR UNE PERSONNE.

EN OUTRE, LE PRÉSENT DOCUMENT EST DISTRIBUÉ ET S'ADRESSE UNIQUEMENT (I) AUX PERSONNES QUI SE TROUVENT EN DEHORS DU ROYAUME-UNI, ET (II) AUX PERSONNES SE TROUVANT AU ROYAUME-UNI QUI SONT (A) DES "INVESTISSEURS QUALIFIÉS" AU SENS DE L'ARTICLE 2 DU RÈGLEMENT SUR LES PROSPECTUS (RÈGLEMENT (UE) 2017/1129) TEL QU'IL FAIT PARTIE DU DROIT DE L'UE CONSERVÉ TEL QUE DÉFINI DANS L'UE (WITHDRAWAL) ACT 2018 ET (B) SOIT (A) DES PROFESSIONNELS DE L'INVESTISSEMENT RELEVANT DE L'ARTICLE 19(5) DU FINANCIAL SERVICES AND MARKETS ACT 2000 (FINANCIAL PROMOTION) ORDER 2005 TEL QUE MODIFIÉ (L'"ORDONNANCE"), (B) DES SOCIÉTÉS À VALEUR NETTE ÉLEVÉE, (C) D'AUTRES PERSONNES AUXQUELLES IL PEUT ÊTRE LÉGALEMENT COMMUNIQUÉ, RELEVANT DE L'ARTICLE 49(2)(A) À (D) DE L'ORDONNANCE, OU DES PERSONNES AUXQUELLES UNE INVITATION OU UNE INCITATION À S'ENGAGER DANS UNE ACTIVITÉ D'INVESTISSEMENT (AU SENS DE LA SECTION 21 DU FINANCIAL SERVICES AND MARKETS ACT 2000, TEL QUE MODIFIÉ ("FSMA")) PEUVENT ÊTRE LÉGALEMENT

¹ Sauf indication contraire dans ce communiqué de presse, les termes en majuscules dans ce communiqué de presse ont la signification définie dans le Prospectus préparé dans le cadre de l'Offre.



Ne doit pas être publié, distribué ou diffusé, directement ou indirectement, en totalité ou en partie, aux États-Unis, au Japon, au Canada, en Australie, en Afrique du Sud, ou dans toute autre juridiction où la publication, la distribution ou la diffusion est illégale.

Ce communiqué de presse est uniquement destiné à des fins d'information et ne constitue pas une offre ou une invitation à vendre ou à émettre, ni une sollicitation d'une offre d'achat de titres dans une quelconque juridiction.

COMMUNIQUÉES OU FAIRE L'OBJET D'UNE COMMUNICATION (TOUTES LES PERSONNES VISÉES AUX POINTS (A) À (D) CI-DESSUS ÉTANT DÉSIGNÉES ENSEMBLE COMME "PERSONNES CONCERNÉES"). L'OFFRE DE TITRES À LAQUELLE SE RAPPORTE LE PRÉSENT DOCUMENT NE SERA ACCESSIBLE QU'AUX PERSONNES CONCERNÉES, ET TOUTE INVITATION, OFFRE OU ACCORD DE SOUSCRIPTION, D'ACHAT OU D'ACQUISITION DE TITRES NE SERA CONCLU QU'AVEC DES PERSONNES CONCERNÉES. TOUTE PERSONNE QUI N'EST PAS UNE PERSONNE CONCERNÉE NE DOIT PAS AGIR OU SE FIER AU PRÉSENT DOCUMENT OU À SON CONTENU.

CE DOCUMENT N'A PAS ÉTÉ ÉTABLI DANS LE CADRE D'UNE OFFRE AU PUBLIC DE VALEURS MOBILIÈRES EN FRANCE AU SENS DE L'ARTICLE L.411-1 DU CODE MONÉTAIRE ET FINANCIER ET DES ARTICLES 211-1 ET SUIVANTS DU RÈGLEMENT GÉNÉRAL DE L'AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS. DU RÈGLEMENT GÉNÉRAL DE L'AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS. EN CONSÉQUENCE, LE PRÉSENT DOCUMENT ET TOUT AUTRE DOCUMENT RELATIF À L'OFFRE N'ONT PAS ÉTÉ ET NE SERONT PAS SOUMIS À L'AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS POUR EXAMEN OU APPROBATION

AUCUNE OFFRE DE TITRES OU DE DROITS N'A ÉTÉ OU NE SERA FAITE AU PUBLIC EN SUISSE, AU SENS DE L'ARTICLE 652A AL. II DU CODE SUISSE DES OBLIGATIONS

LA DISTRIBUTION DE CE DOCUMENT DANS D'AUTRES JURIDICTIONS PEUT ÊTRE LIMITÉE PAR LA LOI ET LES PERSONNES EN POSSESSION DE CE DOCUMENT DOIVENT S'INFORMER DE CES RESTRICTIONS ET LES RESPECTER. TOUT MANQUEMENT À CES RESTRICTIONS PEUT CONSTITUER UNE VIOLATION DES LOIS DE CES AUTRES JURIDICTIONS. EN ACCEPTANT CE DOCUMENT, VOUS ACCEPTEZ D'ÊTRE LIÉ PAR LES RESTRICTIONS SUSMENTIONNÉES.

CE DOCUMENT N'EST PAS UN PROSPECTUS AU SENS DE LA RÉGLEMENTATION SUR LES PROSPECTUS. CE DOCUMENT NE PEUT ÊTRE UTILISÉ COMME BASE POUR TOUT ACCORD OU DÉCISION D'INVESTISSEMENT. UN INVESTISSEMENT DANS LES NOUVELLES ACTIONS IMPLIQUE DES RISQUES ET DES INCERTITUDES SUBSTANTIELS. LES INVESTISSEURS POTENTIELS DOIVENT ÊTRE EN MESURE DE SUPPORTER LE RISQUE ÉCONOMIQUE D'UN INVESTISSEMENT DANS LES ACTIONS NOUVELLES, LES DROITS PRÉFÉRENTIELS OU LES SCRIPS ET DOIVENT ÊTRE EN MESURE DE SUPPORTER UNE PERTE PARTIELLE OU TOTALE DE LEUR INVESTISSEMENT. AVANT DE PRENDRE TOUTE DÉCISION D'INVESTISSEMENT, LES INVESTISSEURS DOIVENT LIRE LE PROSPECTUS DANS SON INTÉGRALITÉ (ET, EN PARTICULIER, LA SECTION SUR LES FACTEURS DE RISQUE COMMENÇANT À LA PAGE 9). LES INVESTISSEURS DOIVENT EN PARTICULIER TENIR COMPTE DES PRINCIPAUX RISQUES RÉSUMÉS DANS LE PRÉSENT COMMUNIQUÉ DE PRESSE. CE DOCUMENT NE CONSTITUE PAS UNE RECOMMANDATION CONCERNANT LES TITRES QUI Y SONT MENTIONNÉS.

LE CONTENU DE CE DOCUMENT PEUT INCLURE DES DÉCLARATIONS QUI SONT, OU PEUVENT ÊTRE CONSIDÉRÉES COMME ÉTANT, DES "DÉCLARATIONS PROSPECTIVES". DANS CERTAINS CAS, LES DÉCLARATIONS PROSPECTIVES PEUVENT ÊTRE IDENTIFIÉES PAR L'UTILISATION D'UNE TERMINOLOGIE PROSPECTIVE, Y COMPRIS LES MOTS " CROIT ", " ESTIME ", " ANTICIPE ", " S'ATTEND ", " A L'INTENTION ", " PEUT ", " SERA ", " PLANIFIE ", " CONTINUE ", " EN COURS ", " POTENTIEL ", " PRÉDIT ", " PROJET ", " CIBLE ", " CHERCHE " OU " DEVRAIT " OU, DANS CHAQUE CAS, LEUR NÉGATIF OU D'AUTRES VARIATIONS OU TERMINOLOGIE COMPARABLE OU PAR DES DISCUSSIONS SUR DES STRATÉGIES, PLANS, OBJECTIFS

OBJECTIFS, CIBLES, BUTS, ÉVÉNEMENTS FUTURS OU INTENTIONS. LES DÉCLARATIONS PROSPECTIVES COMPRENNENT DES DÉCLARATIONS CONCERNANT LES INTENTIONS, LES CROYANCES OU LES ATTENTES ACTUELLES DE LA SOCIÉTÉ CONCERNANT, ENTRE AUTRES, SES RÉSULTATS D'EXPLOITATION, SES PERSPECTIVES, SA CROISSANCE, SES STRATÉGIES ET SA POLITIQUE EN MATIÈRE DE DIVIDENDES, AINSI QUE LE SECTEUR DANS LEQUEL LA SOCIÉTÉ OPÈRE. DE PAR LEUR NATURE, LES DÉCLARATIONS PROSPECTIVES IMPLIQUENT DES RISQUES ET DES INCERTITUDES CONNUS ET INCONNUS. DE NOUVEAUX RISQUES PEUVENT APPARAÎTRE DE TEMPS À AUTRE, ET IL N'EST PAS POSSIBLE POUR LA SOCIÉTÉ DE PRÉVOIR TOUS CES RISQUES, NI D'ÉVALUER L'IMPACT DE TOUS CES RISQUES SUR SES ACTIVITÉS OU LA MESURE DANS LAQUELLE TOUT RISQUE, OU COMBINAISON DE RISQUES ET D'AUTRES FACTEURS, PEUT ENTRAÎNER DES RÉSULTATS RÉELS SENSIBLEMENT DIFFÉRENTS DE CEUX CONTENUS DANS LES DÉCLARATIONS PROSPECTIVES. LES DÉCLARATIONS PROSPECTIVES NE SONT PAS DES GARANTIES DE PERFORMANCES FUTURES. COMPTE TENU DE CES RISQUES ET INCERTITUDES, LE LECTEUR NE DOIT PAS SE FIER AUX DÉCLARATIONS PROSPECTIVES POUR PRÉDIRE LES RÉSULTATS RÉELS. SANS PRÉJUDICE

¹ Sauf indication contraire dans ce communiqué de presse, les termes en majuscules dans ce communiqué de presse ont la signification définie dans le Prospectus préparé dans le cadre de l'Offre.



Ne doit pas être publié, distribué ou diffusé, directement ou indirectement, en totalité ou en partie, aux États-Unis, au Japon, au Canada, en Australie, en Afrique du Sud, ou dans toute autre juridiction où la publication, la distribution ou la diffusion est illégale.

Ce communiqué de presse est uniquement destiné à des fins d'information et ne constitue pas une offre ou une invitation à vendre ou à émettre, ni une sollicitation d'une offre d'achat de titres dans une quelconque juridiction.

DES OBLIGATIONS DE LA SOCIÉTÉ EN VERTU DE LA LOI APPLICABLE EN MATIÈRE DE DIVULGATION ET D'INFORMATION CONTINUE, LA SOCIÉTÉ N'A PAS L'INTENTION, ET N'ASSUME AUCUNE OBLIGATION, DE METTRE À JOUR LES DÉCLARATIONS PROSPECTIVES

BELFIUS BANK SA/NV, BNP PARIBAS, J.P. MORGAN AG ET KBC BANK NV (LES "COORDINATEURS GLOBAUX") AGISSENT POUR LE COMPTE DE LA SOCIÉTÉ ET DE PERSONNE D'AUTRE DANS LE CADRE DE L'OFFRE ENVISAGÉE, ET NE SERONT RESPONSABLES ENVERS PERSONNE D'AUTRE QUE LA SOCIÉTÉ DE LA FOURNITURE DES PROTECTIONS OFFERTES À LEURS CLIENTS RESPECTIFS NI DE LA FOURNITURE DE CONSEILS DANS LE CADRE DE L'OFFRE ENVISAGÉE.

AUCUN DES COORDINATEURS GLOBAUX, NI AUCUNE DE LEURS SOCIÉTÉS AFFILIÉES RESPECTIVES, NI AUCUN DE LEURS ADMINISTRATEURS, DIRIGEANTS, EMPLOYÉS, CONSEILLERS OU AGENTS RESPECTIFS N'ACCEPTE DE RESPONSABILITÉ OU D'OBLIGATION QUELCONQUE POUR OU NE FAIT DE DÉCLARATION OU DE GARANTIE, EXPRESSE OU IMPLICITE, QUANT À LA VÉRACITÉ, LA VÉRACITÉ, L'EXACTITUDE OU L'EXHAUSTIVITÉ DES INFORMATIONS CONTENUES DANS LE PRÉSENT DOCUMENT (OU L'OMISSION DE TOUTE INFORMATION DANS LE DOCUMENT) OU DE TOUTE AUTRE INFORMATION RELATIVE À LA SOCIÉTÉ, QU'ELLE SOIT ÉCRITE, ORALE OU SOUS FORME VISUELLE OU ÉLECTRONIQUE, ET QUELLE QUE SOIT LA MANIÈRE DONT ELLE EST TRANSMISE OU MISE À DISPOSITION, OU POUR TOUTE PERTE QUELLE QU'ELLE SOIT RÉSULTANT DE L'UTILISATION DU PRÉSENT DOCUMENT OU DE SON CONTENU OU DE TOUTE AUTRE CIRCONSTANCE LIÉE À CELUI-CI. CHACUN DES COORDINATEURS GLOBAUX ET CHACUNE DE LEURS SOCIÉTÉS AFFILIÉES RESPECTIVES DÉCLINENT PAR CONSÉQUENT, DANS TOUTE LA MESURE PERMISE PAR LA LOI APPLICABLE, TOUTE RESPONSABILITÉ, QU'ELLE SOIT DÉLICTEUELLE, CONTRACTUELLE OU AUTRE, QU'ILS POURRAIENT AVOIR À L'ÉGARD DU PRÉSENT DOCUMENT OU DE TOUTE DÉCLARATION OU INFORMATION. AUCUNE DÉCLARATION OU GARANTIE, EXPRESSE OU IMPLICITE, N'EST FAITE PAR L'UN DES COORDINATEURS GLOBAUX OU L'UN DE LEURS AFFILIÉS RESPECTIFS QUANT À L'EXACTITUDE, L'EXHAUSTIVITÉ, LA VÉRIFICATION OU LA SUFFISANCE DES INFORMATIONS PRÉSENTÉES DANS CE DOCUMENT, ET RIEN DANS CE DOCUMENT NE PEUT ÊTRE CONSIDÉRÉ COMME UNE PROMESSE OU UNE DÉCLARATION À CET ÉGARD, QUE CE SOIT DANS LE PASSÉ OU DANS LE FUTUR